Conformément à la loi "Avenir professionnel" du 5 septembre 2018, qui stipule la création de l'Index de l'égalité, chaque année toutes les entreprises sont tenues de calculer et de rendre publics les indicateurs définis par la loi.

Pour l'année 2023, l'index de l'égalité professionnelle de DBV France s'élève à 80/100. Bien que ce chiffre soit légèrement inférieur à nos résultats antérieurs, il demeure un bon résultat au regard des seuils attendus, nous sommes ravis que certains de nos indicateurs s'affichent une fois de plus à 100%. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait partie des sujets de négociation obligatoire et sera abordée dans ce contexte dans le courant de l'année. Cela sera l'occasion d'ouvrir le dialogue sur ce sujet important et trouver des mesures permettant une progression de ce score.

Vous trouverez ci-après le score détaillé de DBV Technologies :

INDICATEURS	SCORES 2021	SCORES 2022	SCORES 2023
Écart de rémunération de base et variable + primes individuelles	35/40	27/40	23/40
Écart de répartition des augmentations individuelles	35/35	35/35	35/35
Écart de répartition des promotions	N/A*	N/A*	N/A*
Pourcentage de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité	15/15	15/15	N/A**
Nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations	10/10	10/10	10/10
TOTAL = INDEX	95/100	87/100	80/100

^{*} L'indicateur « Ecart de répartition des promotions » n'est pas mesuré dans les sociétés de moins de 250 collaborateurs

Le service Ressources Humaines France



^{**} En 2023, DBV n'a pas enregistré de retour de congé maternité